



## Section Trésor Landes

CTPL DU 18 FEVRIER 2008 NOTRE COMPTE RENDU

**ORE 2008 : LA GALERE**  
**SUPPRESSION DE 9 EMPLOIS C**  
**CREATION DE 2 EMPLOIS B**  
**=**  
**7 mutations en moins**  
**=**  
**7 Chômeurs de plus**

### **Un ordre du jour indigeste, conséquences des résultats de L'Outil de redéploiement des emplois sur nos services et postes comptables.**

Après l'adoption du procès verbal du CTPL du 22 octobre dernier le président ouvre le débat, La CGT lit une déclaration dont l'intégralité est mise en ligne sur notre site CGT 40.

Le président du CTPL nous donne toutes les explications, éclaircissements et raisonnements de sa réflexion pour aboutir à une logique purement administrative de suppression de 7 emplois C et à la réalisation d'un redéploiement nécessaire aux vues des résultats de L'ORE.

Ces suppressions d'emplois s'inscrivent dans la volonté gouvernementale de suppression d'emploi voté dans la loi de finances 2008 par le parlement. Le processus administratif s'effectue sous la responsabilité du TPG de région.

L'ensemble des données nécessaires à l'établissement de l'ORE est fiabilisé par des recoupements informatiques. Avec HELIOS la réalité des opérations pris en compte pour la mission communale apparaîtra.

La création du centre de prélèvement service de MONTPELLIER compte pour 4,40 emplois de moins pour le département.

#### **Propositions de l'administration :**

SAINT PAUL LES DAX	- 2	MONT DE MARSAN HLM	+ 1
SAINT MARTIN DE SEIGNANX	- 1	DAX HOSPITALIERE	+ 1
TARTAS	- 1	T P MUNICIPALE	+ 2
MIMIZAN	- 1		
HAGETAMAU	- 1		
SAINT VINCENT DE TYROSSE	- 1		
POUILLON	- 1		
TRESORERIE GENERALE	- 3		

---

TOTAL : - 11 + 4 - 7

**Le président soumet ses propositions au vote :** Pour la parité administrative  
Contre la parité syndicale.

## **Explications de notre vote :**

**La CGT laisse à l'administration la responsabilité de l'implantation et des suppressions d'emplois dans le réseau, qui ne sont que des décisions politiques qui remettent en cause le service public.**

**La CGT rejette la logique d'un outil au service des réductions d'effectifs et de l'accélération des restructurations du réseau.**

**La CGT est convaincue qu'il est possible d'améliorer, de renforcer un service public de qualité au Trésor en abandonnant cette logique libérale de casse des services publics.**

**La CGT refuse de déshabiller Pierre pour habiller Paul et vote contre vos propositions de redéploiement d'emploi.**

A l'issue du redéploiement l'effectif du département est de 220 emplois plus deux emplois DRIRE. La direction précisera ultérieurement la nature des emplois créés et supprimés.

Nous constatons le non-remplacement du chef de poste dans plusieurs unités, permettant ainsi de préparer les conditions matérielles de leurs fermetures. Le poste de SABRES est gelé par la comptabilité publique.

## **Questions diverses :**

### **La trésorerie de l'hôtel des finances :**

A la demande de la parité syndicale, la pétition des agents de l'hôtel des finances sera jointe au procès verbal de ce CTPL.

M. le Gérant intérimaire interpellera par écrit M. le Directeur des Services Fiscaux afin de lui rappeler les termes de la convention signée, prévoyant la présence de deux agents impôts et un agent trésor à l'accueil commun.

### **Horaires variables :**

Le président soumet au vote du CTPL le projet de règlement des horaires variables des agents de la trésorerie impôts de l'hôtel des finances de Mont de Marsan. il est voté à l'unanimité des membres présents.

La CGT rappelle l'obligation de service au public qui nous est imposée et la nécessité d'en tenir compte dans l'établissement du protocole de mise en place ou de modification des horaires variables.

### **Ponts naturels :**

Les agents des trésoreries ayant un protocole d'horaire variable à 36h ont accepté de les décompter de leurs jours de congés annuels, sont déclarés ponts naturels :

**Les 2 et 9 mai 2008, le 10 novembre 2008 et le 26 décembre 2008.**

### **Arrivée du nouveau « Trésorier Payeur Général » l'arlésienne !!!!!**

Aucune date n'est encore fixée, cependant M. le Gérant Intérimaire en avant première du prochain CTPL qui portera sur le B O P 2008, informe qu'il prévoit déjà une provision de 9000€ pour l'équipement du bureau du nouveau responsable ainsi que 20000€ pour l'achat d'une voiture de fonction.

Et chaque jour, l'on entend que les caisses de l'état sont vides, ne permettant pas de faire face aux augmentations de salaires. Quels services ou poste comptable n'a pas attendu plusieurs mois voir année un photocopieur ou autre équipement nécessaire au fonctionnement courant, et l'anticipation de la dépense est possible sur le BOP départemental.

**M. le Gérant intérimaire faisait remarquer au cours de la réunion que nous étions tous dans la même galère, c'est vrai !!!!! Mieux vaut être à la barre sur le pont qu'à ramer à la force des bras dans la cale !!!!!**

Les représentant CGT au CTPL  
Néré LASSALLE Armel PANERI